



**LAURENT  
PANIFOUS**  
DÉPUTÉ DE L'ARIÈGE

# LE JOURNAL DE VOTRE DÉPUTÉ

Mars 2024

[www.laurentpanifous.fr](http://www.laurentpanifous.fr)





## EDITO

En Juin 2022 vous m'avez accordé votre confiance pour vous représenter à l'Assemblée nationale. J'étais alors maire du Fossat, Président de la communauté de communes Arize-Lèze et directeur des EHPAD des Portes d'Ariège. Je me suis, depuis, consacré pleinement au mandat de Député que vous m'avez confié.

Ma légitimité vient de notre territoire, le temps est donc venu pour moi de vous rendre compte de mon action à l'Assemblée nationale et en circonscription.

Ainsi, les mois qui viennent de s'écouler auront été intenses. A l'Assemblée nationale, avec l'appui de

mon groupe parlementaire LIOT (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires), je me suis mobilisé sans relâche, de façon constructive, pour tenter d'infléchir la trajectoire voulue par le gouvernement lorsqu'il ne prend pas suffisamment en compte les grandes difficultés auxquelles sont confrontés nos concitoyens, nos entreprises et nos communes : crise de l'école et de notre système de santé, perte de pouvoir d'achat, valorisation du travail, manque d'autonomie des collectivités, transition énergétique, soutien à la ruralité, ...

Parce que les questions économiques et sociales sont déterminantes pour la vitalité et l'avenir de notre département, j'ai souhaité m'investir pleinement sur les textes qui concernent directement notre territoire : déserts médicaux, situation de l'hôpital et des EHPAD, petite enfance, agriculture, développement de nos entreprises. Propositions de loi, amendements, prises de parole à la tribune, questions orales et écrites au gouvernement, interventions en commission ou échanges directs avec les parlementaires et les ministres, j'ai utilisé tous les outils parlementaires à ma disposition pour relayer les attentes et les préoccupations des Ariégeoises et Ariégeois.

Car c'est bien tout le sens de mon action en tant que député : faire entendre la voix de notre territoire et de ceux qui le font vivre au quotidien.

Pour rester au plus près de vos préoccupations, sur les 138 communes de notre circonscription, avec ma suppléante Audrey Abadie, je viens chaque semaine à votre rencontre. Au sein des établissements scolaires, des entreprises, des hôpitaux, des associations, à l'occasion des nombreuses manifestations culturelles, sportives, festives et mémorielles et en consultant les élus locaux, les syndicats, les chambres consulaires, je reste fidèle à mes engagements de proximité et d'écoute.

Sur tous les sujets, en étroite collaboration avec le Département de l'Ariège, la Région Occitanie et les services de l'Etat, échanger avec vous de manière franche et constructive, donne sens et permet de construire mon action au Parlement. Député de tous, soyez assurés que je reste entièrement engagé à vos côtés pour porter haut les couleurs de l'Ariège à Paris.

Je vous souhaite une bonne lecture,

# LA SANTÉ DOIT DEVENIR UNE PRIORITÉ NATIONALE !

Le départ à la retraite de nombreux médecins, l'évolution des pratiques et des pathologies, le manque d'anticipation des gouvernements au cours des 20 dernières années ont mis à mal un système de santé qui était pourtant reconnu comme un des meilleurs au monde.

Des mesures ont été prises pour corriger ces difficultés comme l'ouverture des facultés pour former plus de médecins, la délégation d'actes du médecin vers d'autres professionnels de santé pour dégager du temps médical. Ce sont, par exemple, la vaccination ou le renouvellement de certaines ordonnances qui ont été délégués aux pharmaciens, infirmiers, opticiens et autres.



Le Fossat - Inauguration de la Maison de Santé

Ces mesures de bon sens ne suffisent pas à empêcher la crise dans laquelle notre système de santé s'enfonce. Les immenses difficultés de recrutement de nos hôpitaux, EHPAD, Etablissements pour personnes en situation de handicap ou Services de Soins à Domicile perdurent et même s'aggravent.

Même si on peut faire le constat qu'il n'y a plus assez de médecins formés, cette situation est aussi due à la dégradation des conditions d'exercice de tous les métiers du soin. Infirmières, aides-soignantes, accompagnants qualifiés sont au cœur de notre système de santé et doivent également faire l'objet de mesures fortes pour retrouver des conditions favorables à l'exercice de leur profession et donc à la prise en charge des personnes malades.



Assemblée Nationale - Conférence de presse du groupe LIOT autour de la désertification médicale

## CE QUE JE DÉFENDS

➔ Je suis cosignataire d'une proposition de loi qui vise à favoriser l'installation des médecins dans les zones les plus en difficulté comme notre département, mais aussi à créer les écoles normales de la santé au cœur des territoires afin de permettre à nos jeunes d'accéder plus facilement à tous les métiers du soin.

➔ Je défends à l'Assemblée nationale le fait que nous devons accélérer fortement la création de postes de soignants dans nos EHPAD, transformer nos écoles et universités pour pouvoir former plus de médecins et infirmiers, aller plus loin dans les mécanismes de délégation de tâches pour permettre aux médecins de se concentrer sur les actes les plus essentiels tout en étant revalorisés.

➔ J'ai alerté à plusieurs reprises le Ministre de la Santé sur les difficultés d'accès aux soins dans notre territoire et sur l'importance de garantir aux Ariégeois l'accès aux services d'urgence dans leurs hôpitaux. J'ai aussi défendu la nécessité de soutenir le Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC) et le Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège (CHIVA), structures indispensables à l'offre de soins ariégeoise.



**Il reste beaucoup à faire pour redresser notre système de santé, la gravité de la situation justifie que cela devienne une priorité nationale.**

# DÉFENSE : ASSURER NOTRE SÉCURITÉ ET RENFORCER L'INFLUENCE DE LA FRANCE

C'est dans un contexte géopolitique international très instable, alors que les conflits les plus violents se déroulent aux frontières de l'Europe, que j'ai été amené, au sein de la Commission de la défense et des forces armées puis dans l'hémicycle, à travailler sur la loi de programmation militaire.

Il a été question essentiellement de modernisation de la dissuasion nucléaire, de renforcement du renseignement militaire, d'investissements dans les défenses de type cyber, sol-air, spatiale et maritime, d'un objectif de 105 000 réservistes, de l'attractivité des métiers, du soutien aux familles de militaires. La nouvelle Loi de Programmation Militaire (LPM) 2024-2030 prévoit pour cela un budget global de 413 milliards d'euros sur sept ans afin de moderniser nos armées, d'adapter notre défense aux enjeux en perpétuelle évolution. Le budget annuel de nos armées qui est de 47 milliards d'euros en 2024 augmentera progressivement à 69 milliards en 2030.

*Assemblée Nationale - Audition du gouvernement par la Commission de la défense et forces armées sur l'exportation d'armes*



Il me paraît essentiel que la France se dote des moyens nécessaires pour se protéger efficacement, prévenir les conflits, dissuader toutes actions malveillantes à notre rencontre et intervenir quand c'est indispensable. J'ai soutenu ce programme qui me semble répondre aux besoins de nos armées, tant au niveau matériel qu'humain. En Ariège, nous sommes directement concernés avec la présence du 1er Régiment de Chasseurs Parachutistes, les Rapaces.



*Salon du Bourget - Présentation de l'avion de chasse français RAFALE aux membres de la Commission de la Défense et des Forces Armées*



*Pamiers - Prise de commandement du colonel Galvan au 1er RCP*



*Saint Girons - Caserne de Pompiers*

## CE QUE JE DÉFENDS

Le renforcement de nos forces de gendarmerie a également été acté dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI), qui a permis de créer deux nouvelles brigades en Ariège.

J'ai défendu auprès du Ministre de l'Intérieur l'installation d'une gendarmerie fixe de 10 gendarmes à Mazères. C'est une grande satisfaction que cette installation ait été actée par le Ministre.

# FIN DE VIE : UN DÉBAT QU'IL FAUT MENER SEREINEMENT

Les précédentes lois sur la fin de vie ont été un progrès considérable. Qu'il s'agisse des soins palliatifs, de l'instauration de la sédation profonde et continue jusqu'au décès, de l'opposabilité des directives anticipées, ou de la personne de confiance, toutes ces avancées sont des éléments essentiels.

La convention citoyenne organisée par le Président de la République a permis l'expression d'une volonté claire de nos concitoyens à pouvoir vivre une fin de vie apaisée, sans souffrance, qu'elle soit physique ou psychique, d'abord par le renforcement des soins palliatifs, mais aussi par l'instauration d'un droit à l'aide active à mourir en France.

Bien sûr, ce nouveau droit devra être strictement encadré pour éviter toutes dérives. A mes yeux, il ne peut concerner que des personnes qui expriment en pleine conscience et de manière répétée leur volonté claire de bénéficier d'une aide active à mourir alors que leur pronostic vital est engagé à court ou moyen terme car, dans ces conditions, comme l'affirme l'Académie de médecine, il serait « inhumain,[...] de ne pas répondre à la désespérance de personnes qui demandent les moyens d'abrèger les souffrances qu'elles subissent du fait d'une maladie grave et incurable » et que l'on ne sait soulager.

C'est pour ces raisons que je me suis fortement engagé à l'Assemblée nationale pour que ce nouveau droit devienne prochainement, je le souhaite, réalité.

## CE QUE JE DÉFENDS

➔ Membre du groupe d'étude sur la fin de vie de l'Assemblée nationale et de la mission d'évaluation de la loi Claeys-Leonetti, je participe également à un groupe de travail « fin de vie » avec le gouvernement. Chacun de ces groupes m'a permis de faire le point sur la situation actuelle des soins palliatifs en France, sur la prise en charge de la fin de vie ici et à l'étranger. Nous avons rencontré en visite ou en audition de très nombreux acteurs, soignants, usagers, associations, représentants des cultes et cercles philosophiques, citoyens engagés. Pendant plus d'un an nous avons pu appréhender la question de la fin de vie dans toute sa complexité, avec la mesure, la prudence et le respect des opinions que cette question exige.

➔ Si l'Ariège bénéficie d'un service de soins palliatifs, ce n'est pas le cas de 21 départements en France ! Il est clair que nous devons investir largement dans cette spécialité qui manque de moyens, pour permettre son développement sur tout le territoire national, à l'hôpital, à domicile ou en EHPAD.



*Ambassade de France à Bruxelles  
Déplacement avec le gouvernement pour étudier  
les pratiques d'autres pays sur la fin de vie*



**Je soutiendrai une loi qui apportera les moyens nécessaires aux soins palliatifs, et donnera également aux Françaises et aux Français cette liberté, ce nouveau droit à une aide active à mourir.**

# RETRAITES : CE N'ÉTAIT PAS LA BONNE RÉFORME

La réforme des retraites a porté l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans. Cette mesure concernera essentiellement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt. Une réforme était nécessaire pour équilibrer les comptes des caisses de retraite à moyen terme, mais celle qui a été choisie par le gouvernement ne me paraît pas équitable.

## CE QUE JE DÉFENDS

➔ Loin des outrances et gesticulations stériles d'une partie de l'hémicycle, avec les députés de mon groupe LIOT, nous avons proposé au gouvernement des solutions alternatives afin de garantir un équilibre de nos régimes de retraite mais de manière plus juste.

Le gouvernement a fait le choix d'imposer cette réforme sans se soumettre au vote de l'Assemblée nationale.



Je reste en désaccord avec le gouvernement sur cette réforme des retraites.

Pour ma part, j'ai utilisé tous les outils parlementaires à ma disposition afin qu'une autre réforme soit adoptée. D'autres voies d'actions existaient, d'autres sources de financements, un effort mieux réparti entre tous, et je regrette que nous n'ayons pas été entendus.



Assemblée Nationale - Conférence de presse du groupe LIOT dans le cadre de la réforme des retraites



Elysée - Avec Fabien Roussel, André Chassaigne et le Président du groupe LIOT pour présenter une initiative commune dans le cadre de la réforme des retraites

# LES RESSOURCES EN EAU : UN TRÉSOR À SAUVEGARDER

L'eau, sa qualité et sa gestion quantitative, sont devenues des enjeux majeurs. Dans notre département, nous devons réaliser les réserves nécessaires pour assurer l'approvisionnement indispensable à notre agriculture et à l'ensemble de nos besoins.

La gestion quantitative de l'eau, faire des réserves quand il y en a en abondance pour les utiliser quand il y en a peu, est aussi utile pour permettre à nos cours d'eau de ne pas s'assécher, permettant ainsi de préserver la biodiversité.



Lac de Filheit - Photo OTVAL

Nos retenues d'eau comme le lac de Filheit, de Montbel ou de Mondely sont aussi des espaces prisés par les Ariégeois et les touristes qui apprécient ces plans d'eau pour leur calme et leur attrait.



Lac de Mondely - Photo OTVAL

## CE QUE JE DÉFENDS

➔ Je soutiens auprès du gouvernement les projets qui visent à assurer la pérennisation et le renforcement de ces retenues d'eau indispensables à notre territoire.

➔ J'ai ainsi saisi le gouvernement pour qu'il apporte des garanties juridiques permettant au département de l'Ariège de participer activement aux politiques de gestion quantitative de la ressource en eau. Stocker l'eau quand elle est abondante pour prévenir les périodes de sécheresse relève du bon sens.



Lac de Montbel - Photo Grégory Alcazar

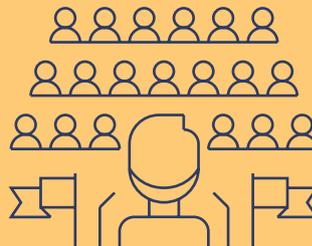
# QUEL EST LE RÔLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ?



**577 DÉPUTÉS SIÈGENT  
AU PALAIS BOURBON**

## LE TRAVAIL LÉGISLATIF

- ✓ Examen des projets de loi
- ✓ Dépôt de propositions de loi
- ✓ Dépôt d'amendements
- ✓ Vote de la loi



En cas de désaccord avec le Sénat, l'Assemblée Nationale a le dernier mot

## CONTRÔLE DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

- ✓ Questions au gouvernement
- ✓ Motions de censure
- ✓ Commissions d'enquête



## ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- ✓ Contrôle de l'application des lois
- ✓ Travaux de la Mission d'Évaluation et de Contrôle

# DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, UN ATOUT POUR L'ARIÈGE

A l'heure où la lutte contre le réchauffement climatique nous impose d'électrifier massivement nos usages, nous avons besoin d'accroître notre production à l'échelle nationale. La demande en électricité sera 60% plus importante en 2050 qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Il est donc nécessaire d'accélérer le déploiement des énergies nucléaires et renouvelables. Aujourd'hui la France accuse des retards, du fait d'un manque de volonté politique mais aussi en raison de procédures administratives et contentieuses parfois trop contraignantes.



Je suis régulièrement alerté sur notre département par des particuliers, entreprises ou collectivités qui rencontrent des difficultés lors de projets d'installations photovoltaïques sur les toitures.

Alors que chacun sait aujourd'hui l'urgence qu'il y a à réduire fortement nos émissions de gaz à effet de serre et notre consommation d'énergie carbonée, ces projets photovoltaïques se trouvent souvent freinés par les services des Architectes des Bâtiments de France qui rendent des avis non-conformes, avec pour volonté de préserver l'esthétique de nos villes et villages. Le projet ne peut alors pas se faire même lorsque le maire donne, lui, un avis favorable.

## CE QUE JE DÉFENDS

➔ Dans le cadre du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, j'ai souhaité faire évoluer la réglementation sur l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toits des maisons et bâtiments.

J'ai déposé un amendement proposant que ces projets soient soumis à un avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France mais que ce soit le maire, soucieux également de l'esthétique de sa commune, qui ait le pouvoir d'autoriser ou non ces installations, au cas par cas, projet par projet. Cet amendement a donné lieu à de vifs débats mais a finalement été rejeté par les députés de la majorité.

*Siège de la Communauté de communes Arize-Lèze*



Je considère que cette situation n'est pas satisfaisante et je déposerai donc une proposition de loi pour permettre aux maires d'autoriser les projets d'installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures de leur commune.

# LA DÉFENSE DE CE QUI FAIT L'IDENTITÉ D

Dans un département rural comme le nôtre, l'agriculture, la sylviculture, l'élevage et leurs produits dérivés, occupent une place importante. Que ce soit en plaines, collines ou montagnes, nos productions agricoles doivent être soutenues et valorisées. La souveraineté alimentaire de notre pays, l'impact environnemental de notre consommation, la qualité de ce que nous mangeons se jouent aussi sur nos territoires, par notre capacité à produire et à consommer mieux et local.

L'avenir de notre agriculture dépend autant de ceux qui consomment que de ceux qui produisent ici. La législation doit protéger nos producteurs d'une concurrence déloyale vis à vis de pays dans lesquels les contraintes qualitatives sont moins

strictes, exiger des importations la même qualité de production et veiller à ce que les marges des industriels et des grandes enseignes de distributeurs ne se fassent pas au détriment de nos agriculteurs.

L'Ariège est un territoire fortement ancré dans la ruralité mais riche également d'une tradition industrielle et d'une économie en plein développement. Artisanat, commerces, services, industries, tourisme... Nous devons absolument favoriser cette diversité. Nous devons permettre aux entrepreneurs de venir s'installer chez nous, faire en sorte que les Ariègeois, et en particulier nos jeunes, puissent trouver un travail près de chez eux.

Vivre en Ariège, c'est savoir apprécier son patrimoine naturel et culturel. Trop souvent des lois ou dispositions pensées et votées à Paris ne prennent pas en compte ce qui fait les spécificités de notre territoire, ses traditions. Le pastoralisme, la chasse, la pêche, la randonnée, toutes les

## CE QUE JE DÉFENDS

➔ A l'automne 2022, j'ai interrogé le gouvernement sur les mesures urgentes qu'il entendait prendre pour soutenir le monde agricole qui traversait une période particulièrement dure du fait de la sécheresse mais aussi de l'augmentation brutale de ses charges.

➔ J'ai soutenu la stabilisation des recettes pour les Chambres d'Agriculture qui défendent et accompagnent au quotidien et sur notre territoire le monde agricole.



# E L'ARIÈGE AU COEUR DE MON ACTION

activités de plein air participent à notre identité. Notre éloignement des grands centres urbains, des services publics ou de l'emploi, la nécessité qui est la nôtre de se déplacer en voiture doivent être mieux pris en compte.

Nous aimons et voulons défendre nos villes et villages à taille humaine, notre vie associative sportive et culturelle riche.

Ce mode de vie, cet attachement à notre territoire, cette culture si particulière, je veux les défendre et mieux faire accepter par ceux qui nous gouvernent nos différences et nos atouts.

## CE QUE JE DÉFENDS

➔ J'ai défendu auprès du gouvernement le fait que l'ensemble du territoire ariègeois puisse bénéficier du dispositif FRR (France Ruralités Revitalisation). Ce sont des aides concrètes pour les entreprises et les professionnels de santé qui feront le choix de s'installer dans notre département. Ils pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales importantes sur plusieurs années et ce, dès le mois de juillet 2024. C'est donc une très grande satisfaction pour moi que l'Ariège ait été incluse dans ce dispositif, pour son attractivité, son développement et pour la création d'emplois.

➔ A l'Assemblée nationale, je veille à ce que les lois votées au Parlement prennent mieux en compte les difficultés spécifiques à la ruralité pour maintenir et développer l'économie dans notre territoire. J'ai notamment interrogé le Ministre de l'Industrie sur la question de la souveraineté industrielle en particulier dans ma circonscription en prenant l'exemple du Pays d'Olmes.



# UNE ÉQUIPE À MES CÔTÉS



**Audrey Abadie**  
*Suppléante et  
collaboratrice Ariège*



**Valérie Brunel**  
*Collaboratrice  
Ariège*



**Hélène Rouquet**  
*Collaboratrice Paris*



**Sandra El Ouarghi**  
*Collaboratrice Paris*

## POUR ME CONTACTER

 [laurent.panifous@assemblee-nationale.fr](mailto:laurent.panifous@assemblee-nationale.fr)



### En circonscription

11 Place de la Mairie 09130 LE FOSSAT  05 82 21 01 09



### A l'Assemblée nationale

126, rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP  01 40 63 01 87

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARIZE-LÈZE

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIÈGE

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE MIREPOIX

## 2<sup>ème</sup> CIRCONSCRIPTION

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'OLMES

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS - PYRÉNÉES